

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 AVRIL 2019 – 19h30

Présents : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, THAUVIN Isabelle

Absents : MM. MAZERON Laurent (procuration à M. MANUBY Didier), GARRACHON Annie (procuration à Mme COURTADON Hélène), BARBARIN Jérôme (procuration à Mme LOBJOIS Corine), BERTHIER Yannick (procuration à Mme LONCHAMBON Jacqueline), BRUNET David (procuration à Mme MEGE Isabelle), EMPSON Valérie

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Assainissement
- Affaires foncières
- Associations
- Intercommunalité
- Syndicats de commune
- Questions diverses

Le compte-rendu du 02 avril 2019, lu par Mme Isabelle Mège, Adjointe a été adopté avec :

- 14 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

TRAVAUX :

Traverse de Tournobert : Le Cabinet Géoval a repris le dossier de travaux et lance la consultation des entreprises. Il semble que la disponibilité des entreprises soit compromise pour la période estivale en juillet. Le chantier devrait reprendre très probablement en septembre jusqu'à la fin de l'année. Une réunion a été organisée le 16 avril avec les habitants pour la présentation du projet et pour expliquer le retard pris par les travaux. La réunion s'est bien déroulée et les habitants sont conciliants pour la gêne occasionnée par l'état de la chaussée. Un arrêté municipal a été pris pour limiter la circulation à 30 km/h.

Impasse du Chauffier : La pose des candélabres a été réalisée. Avant le traitement des abords et de l'enrobé, il convient de changer la conduite d'eau potable. Un courrier concernant le renouvellement de la conduite d'eau a été adressé au Syndicat Sioule et Morge pour 2020.

Ecole maternelle : Une rencontre a eu lieu avec les entreprises pour réaliser les travaux cet été. La toiture, les menuiseries extérieures, les murs et l'électricité seront refaits pendant les vacances. Suite à l'intervention de l'Aduhme, le projet a été modifié pour prendre en compte les possibilités d'économie d'énergie. Un courrier a été adressé à la Préfecture et la Région pour réajuster les demandes de subvention.

ASSAINISSEMENT :

Station d'épuration de Tournobert : Une réunion a eu lieu le 10 avril pour finaliser le projet SOMIVAL avec la création d'un bac de rétention. Le permis de construire sera déposé en mai suivant avancement du dossier. Le terrassement devrait être réalisé courant juillet et les travaux à l'automne pour une durée d'un an. Une information sera faite aux habitants.

Assainissement non collectif : Les propriétaires d'habitations en assainissement autonome non conformes à la réglementation ont été conviés à une réunion dans les locaux de la SEMERAP à Saint-Pardoux. Ils ont été informés sur les aides qui peuvent être attribuées par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental pour se mettre en conformité. Une nouvelle réunion sera organisée au sein de la commune le 14 mai prochain pour les habitants des villages non raccordés à l'assainissement collectif.

Convention assainissement avec la commune de St Georges de Mons : Des foyers de la commune des Ancizes-Comps, du secteur de l'Avenue de la Gare déversent pour des raisons techniques leurs effluents dans le réseau d'assainissement raccordé à la station d'épuration située au Moulin sur la Commune de Saint-Georges-de-Mons. La Mairie de Saint-Georges-de-Mons souhaite que la commune des Ancizes-Comps participe financièrement aux charges de la station d'épuration concernée. Une convention doit être établie entre les deux communes. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune de St-Georges-de-Mons avec :

- 14 voix pour,
- 4 abstentions Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

AFFAIRES FONCIERES :

Crédit-bail de la SARL Gérard Bourduge TP : Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'aux termes d'un acte en date du 08 juillet 2004, la Commune a donné à crédit-bail à la SARL Gérard Bourduge TP les biens constitués d'un bâtiment à usage de dépôt, atelier, bureaux et d'un terrain cadastré AM 473 - 476 d'une superficie de 2 063 m². Le bail a été conclu pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} mai 2004 moyennant un loyer mensuel de 1 035.50 € TTC, avec promesse de vente des biens au terme du contrat. En exécution du contrat de bail, la SARL Gérard Bourduge TP demande de lever l'option d'achat le 30 avril 2019. Accord du Conseil Municipal avec :

- 14 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Espaces publics dans le bourg : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite attribuer à deux espaces publics de la commune les noms des communes jumelées de SINZING en Allemagne et SAN MATEO en Espagne. L'« Espace Sinzing » se trouvera Avenue du Plan d'Eau, à l'embranchement de la Rue des Ecoles, et l'« Espace San Matéo » au début de la Rue des Fades. Accord du Conseil municipal avec :

- 14 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

ASSOCIATIONS : Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes : Section Athlétisme 150 €, USGA Ecole de Football 150 €, l'Amicale des Anciens Pompiers 150 € avec :

- 14 voix pour,
- 4 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

INTERCOMMUNALITE :

Opposition au transfert à la communauté de Communes de Combrailles, Sioule et Morge au 1^{er} janvier 2020 de la compétence assainissement des eaux usées :

Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2020 de la compétence « assainissement des eaux usées », avec report en 2026 avec :

- 14 voix pour.
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote :

SYNDICATS :

Sioule et Morge : Le Syndicat Sioule et Morge fonctionnera en régie en 2020, ce qui a été décidé en assemblée générale en compétence optionnelle.

Semerap : La Semerap ne modifiera pas ses statuts à sa prochaine Assemblée Générale, comme évoqué lors d'un courrier.

Un avenant au contrat d'affermage concerne le renouvellement de matériel des stations suivant un échéancier fourni par la Semerap. En raison des travaux prévus sur la station d'épuration de Tournobert, les frais occasionnés par le changement de matériel ne semblent pas nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES :

- Cérémonies du 08 mai.
- Journée communautaire le 12 mai à Yssac-la-Tourette.
- Elections européennes le 26 mai.
- Fête patronale les 29 et 30 mai.
- Visite de Mme la Préfète le 09 mai au Viaduc des Fades qui a été retenu pour le Loto du Patrimoine du 14 juillet. M. Stéphane Bern est venu réaliser un tournage sur les lieux le 06 avril car le Viaduc des Fades apparaîtra dans le spot publicitaire du Loto du Patrimoine.
- Baisse de la DGF de la Commune : un courrier a été adressé à Mme la Députée et à Mme la Préfète afin d'obtenir des explications concernant la forte baisse de dotation à la commune.
- Remise des médailles : cérémonie en juin.
- Crédit Agricole Centre France : Les Directeurs de Saint Georges de Mons et Riom sont venus annoncer la suppression du distributeur automatique de billets des Ancizes, en raison des coûts de fonctionnement trop importants (loyer, dégradations, acheminements). Un courrier a été adressé au Directeur à Clermont-Ferrand pour signaler la forte fréquentation du DAB représentant en moyenne une centaine de retraits par jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.